



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120119

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9338
N/REF : 7/12/2025 0H33 C:026541 I:28651
V/REF : Contrat N°009338 du 25/10/2013

SDC 'Le Paco Parc'
C/O MIRESI IMMOBILIER
11 RUE VAUBAN
69006 LYON

IMMEUBLE : LE PACO PARC
CHEMIN DES MURIERS
69250 NEUVILLE SUR SAONE

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CHEMIN DES MURIERS - ACCES LIBRE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. ANGEI

POMPAGE - NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
1 FOIS / L'AN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGES
4 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 867,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2013	Valeur	: 112,0
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur	: 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120119

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	4/AN	498,80	498,80
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	1/AN	582,34	582,34
TOTAL H.T.				1081,14
T.V.A. a 10,00%				108,11
TOTAL T.T.C.En EURO				1189,25

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.